

HONORAIRES DE L'AGENCE 2022

HONORAIRES DE VENTE (TVA 20%) :

Jusqu'à 85 000 euros : 12 % TTC

De 85 000 à 250 000 euros : 7% TTC

Au-delà de 250 000€ : 5% TTC

*Honoraires maximum à charges vendeurs ou acquéreurs
selon les termes du mandat*

HONORAIRES DE LOCATION :

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 12 euros TTC / m²

Réalisation de l'état des lieux : 3 euros TTC / m²

A la charge du propriétaire :

Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 12 euros TTC / m²

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 euros TTC / m²

Entremise et négociation : 1 mois de loyer H.C TTC